



Casablanca, le 12 Septembre 2008

AVIS N°151/08
RELATIF A L'ANNULATION DES TRANSACTIONS
DE « CARTIER SAADA » DURANT LA SEANCE DU 12/09/2008

Vu le dahir portant loi n°1-93-211 modifié et complété par les lois n°34-96, 29-00, 52-01 et 45-06 relatif à la Bourse des Valeurs, et notamment son article 12 quater,

Vu les dispositions du Règlement Général de la Bourse des Valeurs, approuvé par l'arrêté du Ministre de l'Economie et des Finances n°1268-08 du 7 juillet 2008 et notamment son article 3.3.43.

Il a été arrêté ce qui suit:

ARTICLE UNIQUE

Suite à un incident technique ayant conduit à la cotation de la valeur « **CARTIER SAADA** », la Bourse de Casablanca a procédé, en date du 12/09/2008, à l'annulation des transactions suivantes :

| Numéro de Transaction | Cours | Quantité |
|------------------------------|--------------|-----------------|
| 1 | 172,00 | 8 |
| 2 | 172,00 | 1 |

Direction Marchés